



« D'ARGENTA L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 6 Mai à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – GIRARDET Valentin – JEANNEROD Carole – MARGUET Alain – MAHON Catherine – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey – JUNOD Hélène qui donne pouvoir à Catherine MAHON – MARGUET Gilbert qui donne pouvoir à Patric GEORGE.

Monsieur GIRARDET Valentin a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE

| Nom - prénom | Adresse projet | Objet des travaux | Avis Commission Urbanisme * |
|---|----------------------------------|---|-----------------------------|
| MISERE Delphine - VAUBOURG Luca | Lotissement Pâtur Dessous n°2 | Construction maison d'habitation | Favorable |
| ARNOUX Flavie – KATZER Martin | Lotissement Pâtur Dessous n°2 | Construction maison d'habitation | Favorable |
| MARGUET Maxime | 4 Le Lava | Démolition et construction maison d'habitation | Favorable |
| POURCHET Julien | Lotissement Pâtur Dessous n°2 | Construction maison d'habitation | Favorable |
| SCI DG LOCATION – GIRARDIN Jean-Yves | 7 allée du Muguet | Aménagement 3 logements dans bâtiment existant | Favorable |
| BOLE-DU-CHOMONT Monique | 27 avenue Jean de Lattre | Construction garage annexe | Favorable |
| OUSSENI Ben Ousseni | Lotissement Pâtur Dessous n°2 | Construction maison d'habitation | Favorable |

* sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon

2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES ET DEMANDES DE TRAVAUX

- Déclarations préalables :

| Nom - prénom | Adresse projet | Objet des travaux | Avis Commission Urbanisme * |
|-------------------|----------------------------|---|-----------------------------|
| FAIVRE Antoine | 46 avenue Jean de Lattre | Construction abri de jardin + espace ouvert | Favorable |
| CZERNIK Dominique | 17 rue des Pinsons | Création mur de soutènement | Refus DDT |
| CAILLER Jean-Luc | 5 Le Lessus | Pose panneaux photovoltaïques | Favorable |
| VERMOT Thierry | 4 rue des Colombières | Pose panneaux photovoltaïques | Favorable |
| CHABOD Sylvain | 29 rue des Primevères | Extension maison d'habitation | Favorable |
| DROMARD Bruno | 8 rue Sainte Anne | Construction terrasse | Favorable |
| MARGUET Anthony | 4 allée des Myosotis | Construction abri de jardin | Favorable |
| DA COSTA Bastien | 8 rue de la Joux | Création mur de soutènement | Favorable |
| QUERRY Julien | 7 allée des Iris | Pose pergola | Favorable |
| COMMUNE GILLEY | Rue de la Joux | Réhabilitation local communal | Favorable |
| GAULARD Xavier | 11 rue du Crêt | Pose panneaux photovoltaïques | Favorable |
| POURCELOT Samuel | 32 B avenue Jean de Lattre | Pose panneaux photovoltaïques | Favorable |

** sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon*

- Demandes de travaux :

| Nom - prénom | Adresse projet | Objet des travaux | Avis Commission Urbanisme |
|------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| GAUME André | 12 rue des Gentianes | Pose grillage | Favorable |
| BAUDUIN Isabelle | 1 bis rue du Crêt | Pose bardage sur façade | Favorable |
| MESNIER Jean-Luc | 3 avenue Jean de Lattre | Changement tuiles toiture | Favorable |
| MESNIER Jean-Luc | 7 rue du Crêt | Changement porte véranda | Favorable |
| POIX Liliane | 14 rue des Rosiers | Réfection muret | Favorable |
| DELACROIX Roger | 29 avenue Jean de Lattre | Changement fenêtres et portes | Favorable |

3. OUVERTURE A L'URBANISATION DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION RELATIF A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLU

Madame Dominique FERNIER, Messieurs Frédéric et Roger PERREY - enfants de Madame Marie-Rose PERREY, propriétaire de la parcelle cadastrée section AD N°7 - assistent à la séance et demandent à prendre la parole. Le Premier Adjoint les autorise à prendre la parole :

Les consorts PERREY expliquent que leur maman, Mme Marie-Rose PERREY, est propriétaire de la parcelle citée ci-dessus, et qu'ils ont demandé précédemment le classement de ladite parcelle en zone 1AU.

La modification de droit commun N°2, dans sa version initiale, comprenait cette parcelle dans la zone à urbaniser. Toutefois, sur demande de la DDT consultée dans le cadre de la concertation, la zone à ouvrir à l'urbanisation a été réduite à 1.7 ha et la parcelle AD N°7 ne fait désormais plus partie de la zone ouverte à l'urbanisation.

Les consorts PERREY demandent le report de ce point et la modification du positionnement de la zone ouverte à l'urbanisation dans le cadre de cette procédure, afin de couvrir à minima une partie de la parcelle familiale.

Le Premier Adjoint rappelle que cette modification du PLU doit être approuvée avant le 22 octobre 2024, sous peine que la totalité de la zone retombe en zone A. Au vu de ces délais, il est impossible matériellement de relancer une période de concertation avec une zone modifiée, suivie de l'enquête publique obligatoire sur 30 jours.

La seule possibilité pour modifier la zone à urbaniser reste par le biais de l'enquête publique, lors de laquelle les consorts PERREY pourront solliciter directement le Commissaire Enquêteur.

Les consorts PERREY prennent acte de ces précisions et indiquent qu'ils solliciteront donc la modification de la zone directement auprès du Commissaire Enquêteur le moment venu. Ils quittent ensuite la séance du conseil municipal.

Après un temps d'échanges au sein du Conseil Municipal, le Premier Adjoint propose de délibérer et valider le bilan de la concertation engagée dans le cadre de la modification de droit commun N°2, ce qui permettra la poursuite de cette procédure et le déroulement de l'enquête publique.

Accord du Conseil Municipal.

Retrouvez la délibération complète du Conseil Municipal sur le site de la commune : <https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336> (rubrique « liste des pièces jointes modification de droit commun N°2 en cours »).

4. CONVENTION COMMUNE DE GILLEY / SNCF – PONT COL DU TONNET

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le régime juridique de la « loi Didier » du 7 juillet 2014 visant à répartir les charges financières relatives aux ouvrages d'art de rétablissement des voies interrompues par des infrastructures de transport nouvelles.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la SNCF qui prévoit que la réfection de l'ouvrage « pont col du Tonnet » soit à la charge de la SNCF qui deviendra alors gestionnaire technique du pont.

5. BILAN 2023 et BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 / MAISON FRANCE SERVICES

ANNÉE 2023 - BUDGET RÉALISÉ FRANCE SERVICES

| Type de dépense | Montant | Type de recette | Montant |
|---|--------------------|------------------------|--------------------|
| Energie | 949.80 € | Participation LA POSTE | 15 408.00 € |
| Combustible | 715.09 € | Participation ETAT | 35 000.00 € |
| Fournitures petit équipement / adm | 500.00 € | Fonds libres COMMUNE | 15 251.95 € |
| Maintenance (copieur+ chaudière) | 1 051.81 € | | |
| Entretien bâtiment / ordures ménag. | 387.00 € | | |
| Télécommunications | 1 218.46 € | | |
| Rémunération personnel (y compris charges sociales) | 60 837.79 € | | |
| INVESTISSEMENT - | - € | | |
| TOTAL : | 65 659.95 € | | 65 659.95 € |

ANNÉE 2024 - BUDGET PRÉVISIONNEL FRANCE SERVICES

| Type de dépense | Montant | Type de recette | Montant |
|---|--------------------|------------------------|--------------------|
| Energie | 1 500.00 € | Participation LA POSTE | 16 000.00 € |
| Combustible | 1 500.00 € | Participation ETAT | 40 000.00 € |
| Fournitures de petit équipement | 500.00 € | Fonds libres COMMUNE | 13 593.72 € |
| Maintenance copieur | 1 000.00 € | | |
| Entretien bâtiment / ordures ménag. | 500.00 € | | |
| Télécommunications | 1 200.00 € | | |
| Fournitures de voirie - totem signalétique + panneaux signalisation | 1 893.72 € | | |
| Rémunération personnel (y compris charges sociales) | 61 500.00 € | | |
| TOTAL : | 69 593.72 € | | 69 593.72 € |

6. BUDGETS 2024 ADMR – PÉRISCOLAIRE ET MICRO-CRECHE

Le Premier Adjoint présente les comptes de résultats 2023 et les budgets prévisionnels 2024 relatifs à l'activité « périscolaire » (périscolaire + centre de loisirs + bivouac) et « micro-crèche », toutes deux confiées à l'association ADMR DU DOUBS.

Comptes de résultats 2023 :

| | EXCÉDENT | PERTE |
|------------------------|-------------|----------|
| PERISCOLAIRE | 14 504.00 € | |
| CENTRE DE LOISIRS | | 421.00 € |
| BIVOUAC | 398.00 € | |
| S/Total périscolaire : | 14 481.00 € | |

| | EXCÉDENT | PERTE |
|------------------------|-------------|-------|
| MICRO-CRECHE | 29 835.00 € | |
| S/Total micro-crèche : | 29 835.00 € | |

Budgets prévisionnels 2024 :

| | DEPENSES | RECETTES | Subvention communale |
|------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| PERISCOLAIRE | 181 770.00 € | 181 770.00 € | 1 980.00 € |
| CENTRE DE LOISIRS | 28 200.00 € | 28 200.00 € | 9 570.00 € |
| BIVOUAC | 7 210.00 € | 7 210.00 € | 3 620.00 € |
| S/Total périscolaire : | | | 15 170.00 € |

| | DEPENSES | RECETTES | Subvention communale |
|------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| MICRO-CRECHE | 181 080.00 € | 181 080.00 € | 25 330.00 € |
| S/Total micro-crèche : | | | 25 330.00 € |

7. RÉHABILITATION LOCAL COMMUNAL RUE DE LA JOUX – MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Premier Adjoint rappelle que des crédits ont été votés lors du budget primitif 2024 afin de réaliser des travaux de réhabilitation du local communal rue de la Joux.

Afin de mener à bien ce programme de travaux, le Conseil Municipal décide de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec les cotraitants suivants : **CABINET KRUZIC Michel – LC2N – BET GALLET Sarl – BARBOUSSAT Sarl** – pour un montant total de **18 263.66 € HT** soit **21 916.39 € TTC**.

8. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE – AVENANT MARCHÉS DE TRAVAUX lots N°6 – 9

Le Conseil Municipal approuve les avenants concernant les lots 6 et 9 et valide les nouveaux montants des marchés de travaux concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente comme suit :

| Lot | Entreprise | Montant HT (offre base + PSE le cas échéant) | Avenants HT | Montant du marché final HT |
|---|---|---|-------------|----------------------------------|
| Lot 1 - Gros œuvre – isolant pied de façades - divers | PETIGNY CONSTRUCTIONS 3 rue du Bois de l'ange 25410 SAINT VIT | 82 697.20 € | -9 584.90 € | 73 112.30 € |
| Lot 2 - Etanchéité | SFCA 5 rue de Cantley 25290 ORNANS | 463 572.38 € | | 463 572.38 € |
| Lot 3 – Façades - ITE | SAS FACADES BISONTINES Rue du Pré Brenot 25870 CHATILLON LE DUC | 288 706.75 € | | 288 706.75 € |
| Lot 4 – Menuiserie ext. Bois / alu | BURLA FRERES SARL 3 rue des planches Ste Marie 25330 AMANCEY | 322 954.08 € | 3 491.26 € | 326 445.34 € |
| Lot 5 – Menuiserie métallique | GRILLET CONCEPT 13 rue de la Petite Côte 25270 LEVIER | 145 564.85 € | | 145 564.85 € |
| Lot 6 – Cloisons – doublages – peinture | BOISSIERE SARL 21 B rue Denis Papin 25300 PONTARLIER | 32 395.86 € | 6 632.59 € | 39 028.45 € |
| Lot 7 – Plafonds suspendus | BOISSIERE SARL 21 B rue Denis Papin 25300 PONTARLIER | 26 813.77 € | | 26 813.77 € |
| Lot 8 – Chauffage - ventilation | MOLIN SAS 8 route de Villeneuve 39600 ARBOIS | 264 668.58 € | 1 625.00 € | 266 293.58 € |
| Lot 9 - Electricité | BALOSSI MARGUET 10 rue des Fritillaires 25500 MORTEAU | 165 122.63 € | 5 432.80 € | 170 555.43 € |
| TOTAL | | 1 787 869.41 € | | 1 800 092.85 € |

9. INSTAURATION PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Premier Adjoint expose que les collectivités territoriales peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire (dans la limite du plafond fixé à 800 € proratisé en fonction du temps de travail) à l'instar de la fonction publique d'Etat.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Accord du Conseil Municipal.

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

➤ CONSEIL D'ÉCOLE :

Madame Catherine MAHON a assisté au conseil d'école N°2 du 12 mars 2024 et indique succinctement les points évoqués :

- Ouverture d'une 9^{ème} classe à la rentrée 2024 compte tenu des effectifs prévisionnels : 205 élèves. Cette classe sera installée dans la salle de classe à côté de celle de Mme CUPILLARD (école maternelle).
- Le point a été fait sur les activités culturelles et sportives proposées par l'équipe enseignante.
- La municipalité a été remerciée pour les travaux d'entretien effectués et pour la prise en charge des dépenses liées à l'ouverture de la 9^{ème} classe.

Le compte-rendu complet est disponible sur le site de la commune : <https://gilley.fr/fr/rb/968567/ecole-maternelle-et-elementaire-2>

➤ COMMISSION CULTURE :

Monsieur Daniel HUGEL informe le Conseil Municipal de la prochaine conférence proposée par l'Université Ouverte : « l'eau dans la tourmente » - jeudi 16 mai à 18h00 à l'espace Donzel.

Il indique que la prochaine séance de cinéma est prévue le mardi 21 mai à 20h00 avec la projection du film « Et plus si affinités ».

➤ C.C.A.S. GILLEY :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC précise que le CCAS GILLEY a décidé, lors de sa séance du 21 mars 2024 :

- De renouveler l'opération « Carte Avantages Jeunes » pour l'année 2024-2025 avec une participation du CCAS à hauteur de 50% du prix de la carte. Les pré-commandes s'effectueront, comme l'année dernière, à la bibliothèque courant juin 2024.
- De fêter les nonagénaires à l'occasion d'une cérémonie prévue le 15 juin 2024.

➤ COMMISSION FETES CÉRÉMONIES :

Madame Catherine MAHON précise que le traditionnel repas de la fête des mères est prévu le vendredi 24 mai à la salle polyvalente ; le repas sera préparé par le traiteur « Haut-Doubs Gourmet ».

11. AFFAIRES DIVERSES

➤ TEST MENSUEL SIGNAL D'ALERTE :

Afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif d'alerte sur la commune, le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal de la reprise des tests mensuels. Ainsi, à compter du mois de juin 2024, la sirène sera lancée chaque premier mercredi du mois à midi.

➤ PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – ancienne carrière du Lessus :

Suite à la présentation de la société NEXUN lors du Conseil Municipal du 8 février 2024, il avait été convenu de prendre l'attache d'autres sociétés similaires afin de pouvoir comparer les offres. Après échanges, Monsieur Patric GEORGE et Monsieur Jérôme CHABOD se proposent de prospecter sur ce sujet et tiendront informés le Conseil Municipal des suites réservées.

➤ LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX – CONVENTIONS PRÉCAIRES

Le Premier Adjoint rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 8 février 2024, de retirer du bail conclu entre la commune de Gilley et la société Pastorale les parcelles cadastrées ZH N°40 (lot n°39) et ZN N°04 (lot n°69).

Le Conseil Municipal décide de permettre une exploitation agricole de ces terrains par le biais d'une convention d'occupation précaire établie directement entre la commune de Gilley et les exploitants agricoles concernés à savoir :

- Parcelle ZH N°40 : convention à établir avec le GAEC DES SEIGNES SAUVAGES
- Parcelles ZN N°04 : convention à établir avec Monsieur Sébastien MARGUET

La séance est close à 22 heures 10.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint
Patric GEORGE





ETAT CIVIL



NAISSANCES

| | | |
|--------------|---------------|------------|
| Sarah RENAUD | 24 mars 2024 | PONTARLIER |
| Kiara QUERRY | 12 avril 2024 | PONTARLIER |
| Elise PAULIN | 2 mai 2024 | BESANCON |

MARIAGES

| | | |
|--|-------------|--------|
| Chloé AUDY – Samuel DANTIER | 18 mai 2024 | GILLEY |
| Jennifer BOURDENET – Alexandre CRESTEY | 25 mai 2024 | GILLEY |

DÉCÈS

| | | |
|------------|---------------|------------|
| René BELOT | 19 avril 2024 | PONTARLIER |
|------------|---------------|------------|



➤ OPÉRATION BRIOCHES ADAPEI :

Pour information, la vente sur notre commune des brioches début avril a permis de récolter la somme de 4 129 € intégralement reversée à l'association ADAPEI.
Merci aux bénévoles qui ont assuré la distribution, ainsi qu'aux généreux donateurs !

➤ NETTOYAGE RÉSERVOIRS D'EAU :

Le personnel technique communal va procéder au nettoyage des réservoirs.

A cet effet, l'alimentation en eau potable sera **perturbée** sur toute la commune sauf les Charçonnerets, la Montagne, Le Lessus, le :

- MARDI 25 JUIN 2024

L'alimentation en eau potable sera **interrompue** sur le secteur des Charçonnerets, La Montagne, Le Lessus, le :

- MERCREDI 3 JUILLET 2024 (interruption à partir de 5h00 du matin jusqu'à 15h00 environ) – remise en eau sans préavis





ZONE DE DISTRIBUTION : GILLEY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de l'Arlier puis elle est désinfectée aux ultra-violetts et au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GILLEY), soit 1691 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GILLEY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE GILLEY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 17 mg/L
Valeur maxi : 20 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 350
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,055 mg/L
Valeur maxi : 0,06 mg/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 26,6 °f
Valeur maxi : 27 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/04/2024

UDI 025001806

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





SORTIR À GILLEY

ESPACE DONZEL



Cinéma

17h00
Mardi
18/06

5€

4,20€

ÉCRAN MOBILE vous présente :



Retrouvez toute la programmation sur notre site : www.ecranmobilebfc.org



COLOCS DE CHOC

Manon, une adolescente introvertie de 16 ans, se voit obligée de cohabiter avec sa grand-mère Yvonne, ex- militante féministe atteinte de la maladie d'Alzheimer.

De Élodie Lélou
Avec Olivier Gourmet,
Hélène Vincent, Fantine Harduin - Comédie - Belgique - 1h27



Conférence

20h00
Vendredi
18/06

LE LOUP ET NOUS

Après avoir disparu de France, le loup est naturellement de retour dans notre région Bourgogne-Franche-Comté. Le retour de cette espèce en région peut amener des questionnements au sein de la population. Où est présent le loup en France et en région ? Comment vit-il ? Est-il dangereux ? Comment concilier sa présence et les activités d'élevage ?

Emmanuel Cretin, biologiste et spécialiste de l'espèce vous propose d'en apprendre plus sur le loup le temps d'une soirée organisée par la LPO BFC, FNE BFC et FNE Doubs

gratuit

Restez informé avec nos différents supports
www.gilley.fr panneau pocket Facebook et Instagram @sortiragilley



SORTIR À GILLEY

MANIFESTATIONS



Vendredi 21 JUIN 2024

FÊTE DE LA Musique Gilley

À PARTIR DE 19H À LA SALLE POLYVALENTE

8 groupes vous attendent

Match à 21H

PETITE RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Concert 1er Juin

l'Espérance du Sauget
pleine d'émotions...

14h audition des élèves de l'école de musique
20h30 concert l'Espérance du sauget avec les p'tès sadjets

salle polyvalente Gilley

Le périscolaire de Gilley organise son BIVOUAC du mardi 9 au vendredi 12 juillet 2024.

Il est ouvert à 20 enfants nés entre 2014 et 2011.

Tarifs compris entre 170 à 190 € selon votre quotient familial.

Il se déroulera à Marnay avec les activités suivantes:

Paddle Canoë-Kayak Escalade Course d'orientation

Les inscriptions se dérouleront à partir du lundi 3 juin à 6h45.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Pour les activités nautiques, il vous sera demandé un test d'aisance aquatique.

Une réunion d'informations avec les inscrits aura lieu le mercredi 12 juin à 18h30 au périscolaire sur la présentation du séjour.

Périscolaire de Gilley
2 avenue Jean de Lattre
25650 GILLEY
03.81.43.10.91
pegilley@fede25.admr.org

UNE PERMANENCE NUMERIQUE
POUR VOUS ACCOMPAGNER
EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Démarches administratives Communiquer par internet Développer ses compétences

Atelier informatique de 5 ateliers pour vous perfectionner dans l'utilisation des outils du numérique

Inscription par téléphone :
03 81 87 59 78

Du 11 juin au 9 juillet
9h à 12h

